

L'ajournement

● (2020)

Nous avons déjà protesté contre les persécutions ou la discrimination. Nous avons protesté, lorsque dans certains pays, des gens ont été victimes d'injustices ou de persécutions à cause de leurs opinions religieuses.

Ces derniers mois, les nouvelles en provenance du Tchad sur le programme lancé par le président Tombalbaye indiquent que ce dernier a entamé une révolution dite culturelle ou programme de nationalisation selon les modalités suivantes: D'abord, le gouvernement s'efforce de faire disparaître toute influence européenne en supprimant les noms d'origine étrangère y compris les noms bibliques donnés par les parents sous l'influence des missionnaires.

La deuxième phase, un programme dit d'authenticité a commencé en novembre 1974 et dans le cadre de ce programme tous les membres de la tribu doivent se soumettre à des rites d'initiation. Dans le *Christianity Today* du 21 juin 1974, les rédacteurs du magazine décrivaient ce programme ainsi:

... des cérémonies secrètes comportant souvent des sacrifices aux esprits ancestraux et une renaissance animiste... Les enfants de certaines personnes ont été emmenés de force dans des camps d'initiation. Selon certaines sources, un pasteur qui refusait de laisser ses fils partir a été tué de même que le fils d'un évangéliste qui aidait à traduire le Nouveau Testament en langue Sara.

L'article poursuit en disant que les missionnaires ont été expulsés du Tchad.

Le *Times* de New York a publié un article d'un de ses correspondants là-bas, Henry Kamm, qui nous donne la description suivante:

... dans ces camps, les gens sont soumis à des épreuves physiques et psychiques brutales. Ils y subissent notamment des séances de flagellation, l'application de charbons brûlants, des balafres, des outrages sexuels, des simulacres d'enterrement, des actes d'humiliation et on les drogue. Ces rites suscitant des conflits, on a expulsé certains missionnaires et fermé des douzaines d'églises. Certains croyants ont été tués, d'autres mutilés.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, le Canada a témoigné sa préoccupation dans tous les cas d'injustices. Le Canada et le Tchad font tous deux partie des Nations Unies et, en tant que membres de cet organisme international, les deux pays ont signé la déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 5 de cette déclaration dit ce qui suit:

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'article 30, dernier article de la déclaration, dit ce qui suit:

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

J'ai simplement encore une fois l'intention aujourd'hui de mentionner au gouvernement du Canada qu'à mon avis, nous devons nous servir de nos relations diplomatiques et de nos bons offices pour faire savoir à la communauté mondiale et au gouvernement du Tchad que le Canada n'approuve aucune forme d'injustice. Il n'est pas nécessaire de le faire de façon agressive mais je crois que nous pouvons le faire de façon positive.

Le 15 décembre, l'Evangelical Fellowship of Canada a annoncé un jour de prière pour le Tchad. Bien des Canadiens, de fait environ 1 million de membres de l'Evangelical Fellowship of Canada, ont participé à cette journée de prières pour le Tchad. Aujourd'hui, j'aimerais simplement ajouter ma voix à la leur et demander au ministre et au gouvernement du Canada d'utiliser les voies diplomati-

ques à leur disposition pour présenter des instances, d'abord à l'organisme mondial, et plus précisément au Tchad, indiquant que la persécution et la discrimination dont on nous apprend l'existence au Tchad vont plus loin que la politique interne et que le Canada, en tant que membre de la communauté internationale, ne saurait les tolérer.

M. Herb Breau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame l'Orateur, je suis heureux de l'occasion que me fournit le député de Provencher (M. Epp) d'éclairer la Chambre sur ce point.

En 1973, le gouvernement du Tchad a lancé un mouvement de révolution sociale et culturelle pour produire une «personnalité tchadienne» authentique. En conséquence, les autorités ont rétabli la pratique ancestrale d'initiation appelée le «Yondo». Le gouvernement du Tchad considérait le Yondo comme un véritable rite indigène qui pourrait servir à unir tous les Tchadiens et encouragerait la bourgeoisie influente, dont on disait qu'elle copiait aveuglément la vie occidentale, à s'identifier à l'identité tchadienne fondamentale.

Tous les ressortissants tchadiens doivent maintenant subir obligatoirement l'initiation. Seuls les initiés savent réellement ce qui se pratique pendant cette cérémonie. On croit qu'il s'agit d'une sorte de cours de survie dans la brousse, accompagné d'un enseignement sur les mystères animistes.

Lors d'une interview parue récemment dans *Le Monde*, le président Tombalbaye du Tchad, lui-même chrétien, affirmait que le yondo n'est pas incompatible avec le christianisme, et exprimait l'espoir que le mouvement culturel amorcé au Tchad amènerait une symbiose nouvelle des valeurs africaines et chrétiennes. De nombreux missionnaires se sont abstenus de protester contre la campagne gouvernementale en faveur du yondo, et rien ne prouve que les autorités tchadiennes cherchent, en promouvant le yondo, à s'attaquer au christianisme ou à encourager les tortures et les meurtres dont on parle. Mais certains missionnaires se sont opposés avec la plus grande énergie à l'institutionnalisation de ces pratiques, qu'ils considèrent immorales et ont interdit à leurs fidèles de se soumettre à l'initiation.

Dans le cours du mois dernier, plusieurs de nos compatriotes ont demandé au gouvernement canadien d'intervenir en faveur des chrétiens tchadiens qui jugent le yondo contraire à leur foi et qui seraient persécutés. On a en outre suggéré que le gouvernement mette fin à son aide économique au Tchad.

Le gouvernement a pour principal souci de veiller à ce que les Canadiens résidant au Tchad ne soient pas menacés. Les rapports expédiés périodiquement par notre ambassade de Yaoundé, au Cameroun, qui est également accréditée au Tchad, nous informent que les Canadiens ne sont pas menacés et peuvent vaquer librement à leurs occupations. En outre, les renseignements recueillis par mes services auprès de sources très variées, canadiennes et étrangères, ne concordent pas avec les informations communiquées à la presse par les organismes religieux qui s'opposent au yondo. Suivant les rapports reçus de diverses provenances, les accusations de persécution contre les chrétiens tchadiens sont grossièrement exagérées.